



Ma situation familiale n'est plus vivable. il faut que ça change

Par **benni**, le **15/01/2008** à **18:26**

Je suis mariée depuis 20 ans ,j'ai vécu avec mon mari 10ans de vie agréable ,j'ai 3 enfants agés de 19 ans ,17ans, 13 ans actuellement. Après 10 ans, les malheurs arrivent. Je decouvre l'infidélité de mon mari avec 1 enfant agé de 13 ans, l'âge de mon dernier fils. Depuis ces dix dernières années, je souffre en silence. Pour que le coulpe tienne, on decide d'acheter une maison en region parisienne. Cela va faire 5ans que nous l'avons. Depuis mon mari n'a fait aucun effort, car il s'est découvert un autre vice, il joue constamment à la Française des jeux et n'arrive pas à investir au sein de la famille. Il est toujours à decouvert, il a fait un credit avec Cofidis. Il me ment souvent. Mes enfants et moi essayons de le raisonner mais sans succes ; même aupres de la famille. Dès qu'on lui parle de ces problèmes, il réagit avec une telle agressivité verbale! A présent, nous avons fait une séparation de corps depuis plus d'un an, mais rien à faire ; je lui demande de partir mais il ne veut pas. Il désire 50% de la maison, en revanche, moi je lui propose de ne plus payer le credit, qu'il me lègue le bien avant qu'il ne nous mette dans une situation d'endettements, car sans lui je m'en sotirai beaucoup mieux. Je travail dans mon domicile, je suis assistante maternelle. Je demande un divorce à l'amiable. C'est ma decision, je veux qu'il parte. Dîtes-moi quelles sont les lois qui pourraient jouer en ma faveur, car je veux en finir. Merci beaucoup d'apporter une réponse à ma question. Cordialement.
Mme Benni.

Par **patrick02**, le **15/01/2008** à **20:00**

Bonjour,

Mon conseil ne vaut pas celui d'un avocat et je vous engage à en rencontrer un.
Cependant, je vais quand même vous livrer mon impression.
Apparemment, vous avez pris la décision du divorce car pour vous, la situation ne peut pas connaître d'amélioration et vous êtes convaincue du fait que votre mari va de plus en plus se laisser accaparer par ses vices.
Ce qui m'ennuie dans votre écrit c'est votre intention de divorcer à l'amiable car je sens que, pour vous, cela veut dire, sans histoire, ni éclaboussure.
Pour autant, je ne suis pas certain qu'un divorce à l'amiable soit le plus judicieux en fonction de vos confidences.
Je pense qu'un divorce accepté serait plus approprié et cette formule ne vous engage dans aucun déballage de conflits réciproques.
Rapprochez vous du tribunal le plus proche, territorialement compétent sur votre commune, renseignez vous des horaires de consultations gratuites d'avocats et rendez vous y pour exposer vos intentions.
Bon courage,
Patrick

Par mademoiselle_k, le 15/01/2008 à 20:28

bonsoir,

Il convient de prendre en compte le fait que vous soyez séparé de corps

le jugement de séparation de corps peut être converti de plein droit en jugement de divorce quand la séparation de corps a duré deux ans.

c'est la règle de base cependant cette règle peut varier tous dépend de votre situation la séparation de corps **peut être convertie à tout moment** [s]/[s] en divorce par consentement mutuel, [s] pour cela il faut l'accord des deux époux sur le principe du divorce [s] [s] mais en plus [s]/[s] **il faut que les 2 époux soit d'accord sur le règlement des effets du divorce (garde des enfants, les différents biens, la maison)**

Si le conjoint s'y oppose, alors il faut attendre 2 ans, et demander le divorce pour altération définitive du lien conjugal (en clair, le fait que vous soyez séparé depuis 2 ans justifie le prononcé du divorce)

cela étant si vous ne désirez pas attendre et dans le cas ou l'accord amiable n'est pas possible je vous conseille d'introduire une demande de **divorce pour faute** qui à l'avantage de permettre une conversion en divorce sans condition de délais

dans votre cas il y a bien faute car votre mari à été infidèle

attention [s]patrick à soulevé un point important [s]il ne faut recourir au divorce par consentement mutuel uniquement si les deux époux sont d'accord sur toutes les conséquences du divorce ce qui apparemment n'est pas votre cas

il serait plus judicieux d'opter pour une autre solution (divorce pour faute) cela étant seul vous pouvez en juger

en ce qui concerne les biens et notamment la maison tous dépend de votre régime

matrimonial

je reste à votre disposition

bonne soirée